



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE**  
**DES**  
**FINANCES PUBLIQUES**

**N° Spécial**

**18 Juillet 2018**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DDFIP du 18 Juillet 2018**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêtés</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES</b>	<b>Page</b>
DDFIP N° 2018-061	18.07.2018	Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public de la trésorerie mixte de Malakoff.	3
DDFIP N° 2018-062	18.07.2018	Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public du Service des Impôts des Entreprises de Montrouge	3
DDFIP N° 2018-063	18.07.2018	Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public de la Trésorerie mixte de Châtillon.	4

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Arrêté DDFIP n°2018-061 du 18/07/2018 relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public de la trésorerie mixte de Malakoff**

**Le Directeur Départemental des Finances publiques des Hauts-de-Seine**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral MCI-2016-67 du 5 septembre 2016 portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Les services de la Trésorerie de Malakoff, située 14 rue Avaulée, 92243 Malakoff, seront fermés à titre exceptionnel le 31 août 2018. Ils rouvriront le 3 septembre 2018 au Centre des Finances Publiques de Vanves, 48 rue Raymond Marcheron, 92172 Vanves, pour le paiement des impôts, et à la trésorerie de Montrouge, 18 rue Victor Hugo, 92121 Montrouge, pour les questions et paiements relatifs aux produits locaux.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1er.

Fait à Nanterre, le 18 juillet 2018

Dominique LAMIOT  
Administrateur Général des Finances Publiques

**Arrêté DDFIP n°2018-062 du 18/07/2018 relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public du Service des Impôts des Entreprises de Montrouge**

**Le Directeur Départemental des Finances publiques des Hauts-de-Seine**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral MCI-2016-67 du 5 septembre 2016 portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine ;

### **ARRÊTE :**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

Le Service Impôts des Entreprises de Montrouge sera fermé au public, à titre exceptionnel, le 31 août 2018 en raison d'un déménagement à Sceaux. Le service réouvrira à compter du 03 septembre 2018 au 130 rue Houdan à Sceaux.

#### **Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1er.

Fait à Nanterre, le 18 juillet 2018

Dominique LAMIOT  
Administrateur Général des Finances Publiques

**Arrêté DDFIP n°2018-063 du 18/07/2018 relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public de la Trésorerie mixte de Châtillon.**

**Le Directeur Départemental des Finances publiques des Hauts-de-Seine**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral MCI-2016-67 du 5 septembre 2016 portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine ;

### **ARRÊTE :**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

Les services de la Trésorerie de Châtillon, située 44 rue Gabriel Péri, 92322 Châtillon, seront fermés à titre exceptionnel le 31 août 2018. Ils rouvriront le 3 septembre 2018 au Centre des Finances Publiques de Vanves, 48 rue Raymond Marcheron, 92172 Vanves pour le paiement des impôts, à la trésorerie de Clamart, 37 rue Trosy, 92141 Clamart pour les questions et paiements relatifs aux produits locaux.

#### **Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à Nanterre, le 18 juillet 2018

Dominique LAMIOT  
Administrateur général des Finances publiques

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles  
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>